

DEMANDE DE CARTE DE DÉCHÈTERIE

Réservé au
particulier

Formulaire à retourner :

- › par mail à ccpa@paysdelarbresle.fr
- › par courrier ou à déposer à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle - 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle

COORDONNÉES *(une seule carte par foyer avec possibilité de faire figurer deux noms)*

DEMANDEUR 1 : NOM Prénom

DEMANDEUR 2 : NOM Prénom

Adresse

CP COMMUNE

Téléphone portable Téléphone fixe

Adresse mail

MOTIF DE LA DEMANDE

- Première demande de carte
- Renouvellement de carte (perdue, volée, défectueuse...)

La première demande était elle à votre adresse actuelle :

- Oui
- Non - Précisez l'adresse

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Un justificatif de domicile (facture eau, électricité, gaz, téléphone, carte grise, attestation d'achat du notaire,...)
- Une pièce d'identité par demandeur

MODALITÉS DE REMISE DE VOTRE CARTE DE DÉCHÈTERIE

Après dépôt d'un dossier complet (avec les pièces justificatives), la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle transmet par voie postale la carte d'accès dans un délai maximum de deux semaines. Une récupération à l'accueil, sur les horaires d'ouverture au public est possible.

RESPONSABILITÉ

- › Une seule carte d'accès est attribuée par foyer.
- › En cas de perte ou de vol ou de carte défectueuse, l'utilisateur devra représenter un dossier complet à la Communauté de Communes.
- › En cas de déménagement, l'utilisateur s'engage à restituer la carte à la Communauté de Communes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des déchèteries. le destinataire des données est la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites lors de la demande de carte d'accès en déchèterie.
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur dans les déchèteries et accepte les conditions d'accès en déchèterie définies dans ce règlement.

Fait à Le

Signature du(des) demandeur(s) :

Encart réservé à la CCPA

Demande traitée le
Ce document provisoire fait office de
carte d'accès à présenter aux gardiens
des déchèteries jusqu'au